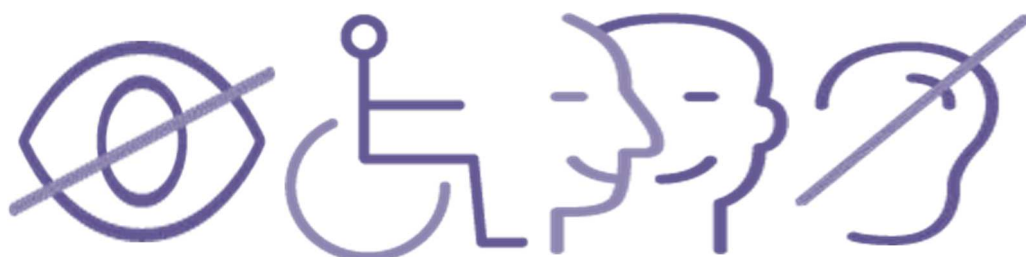


Registre **P**ublic d'**A**ccessibilité





La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées¹ s'est donnée pour objectif de mieux insérer dans notre société les personnes en situation de handicap, et ce quel que soit le type de leur déficience.

Les enjeux liés à l'accessibilité sont particulièrement forts. L'objectif de résultat assigné par la loi est global et porte sur la continuité de la chaîne des déplacements, qui intègre les transports, l'aménagement de la voirie et des espaces publics et les bâtiments dans leur ensemble. L'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), tient une place importante dans ce dispositif.

Dans cette perspective d'amélioration de l'accessibilité de l'espace public, le décret² du 28 mars 2017 fixe des dispositions spécifiques aux ERP qui sont dorénavant soumis à certaines exigences d'accessibilité et sont tenus de mettre à disposition du public un Registre Public d'Accessibilité (RPA).

La mise à disposition d'un registre public d'accessibilité sous forme papier ou numérique, dans chaque ERP répond au besoin de supprimer le plus grand nombre possible d'obstacles à l'usage des bâtiments et de leurs équipements pour tous et toutes. Particulièrement, pour des personnes ayant une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle, le registre permet de s'informer sur le niveau d'accessibilité du lieu d'accueil et des prestations disponibles.

¹ Loi n°2005-102 du 11 février 2005

² Décret n°2017-431 du 28 mars 2017



BIENVENUE DANS LES LOCAUX D'A&A TAX PARTNERS

- Renseignements sur la structure

A&A Tax Partners - Groupe Arthaud & Associés

Adresse : 73 rue François Mermet
69160 Tassin la Demi-Lune

Téléphone : 04 37 41 62 50

Email : communication@arthaud-associes.fr

Siret : 493 627 582 00023

NAF : 6920Z

Effectif de l'établissement : 60

Etablissement recevant du public de catégorie :

Etablissement sur plusieurs niveaux : ☒ Oui ☐ Non

Un agenda d'accessibilité programmée a été établi : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, à la date du :

Registre de sécurité : ☒ Oui ☐ Non

- Qui sommes-nous ?

Arthaud & Associés est un cabinet de conseil financier et d'audit qui regroupe des professionnels reconnus et experts dans leurs domaines.

Le groupe accompagne les groupes, fonds d'investissements, ETI et PME, sur tous leurs enjeux stratégiques, afin de les sécuriser sur les aspects financiers, comptables, fiscaux, sociaux, juridiques, ESG et IT et leur permettre de se concentrer sur leur business.

Avec notre organisme de formation A&A Tax Partners, le groupe tient à offrir, à ses clients et leurs équipes, la possibilité de se former sur de nombreux sujets techniques dans les champs de compétences de ses experts :

- Fiscalité & Patrimoine,
- Consolidation,
- Audit & Finance,
- Social / RH ...

- Qui est la personne référente accessibilité ?

Pour toutes les informations et demandes liées à l'accessibilité, Noémie KREMER, Manager People & HR Advisory, est votre personne référente. Vous pouvez la joindre par mail ou par téléphone.



nkremer@arthaud-associes.fr



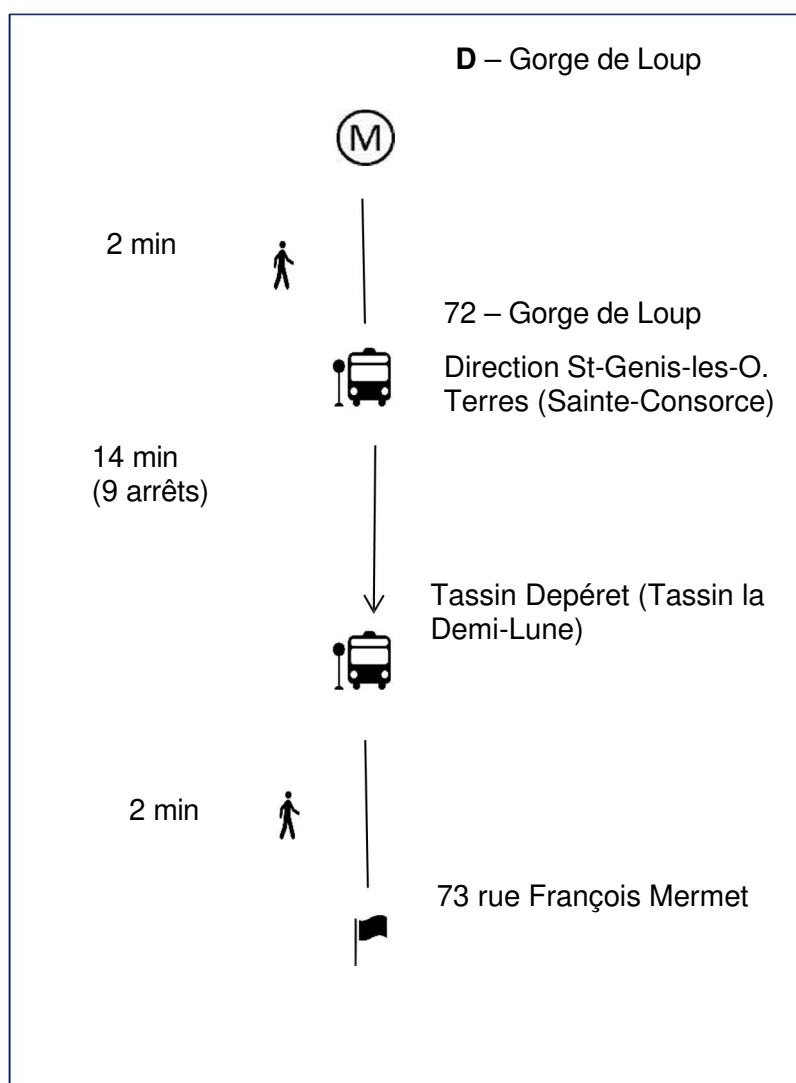
06 29 44 15 31



ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

- Itinéraire en transports en commun

Les itinéraires proposés sont accessibles aux utilisateurs de fauteuil roulant. Vous pouvez vérifier la disponibilité des équipements sur tcl.fr



OU

D – Valmy

2 min



5 – Valmy



Direction Charbonnières
Verrières (Charbonnières-les-
Bains)

19 min
(17 arrêts)



Baraillon

2 min



73 rue François Mermet



- Personnel

- | | | | |
|---|---|------------------------------|----------------------------------|
| • Personnel sensibilisé et informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap | ☒ Oui | ☐ Non | ☐ A venir |
| • Personnel formé à l'utilisation des différents équipements liés à l'accueil des personnes en situation de handicap | ☒ Oui | ☐ Non | ☐ A venir |

- Stationnement

- | | | | |
|---|---|------------------------------|----------------------------------|
| • 1 place de stationnement PMR | ☒ Oui | ☐ Non | ☐ A venir |
| • Situées à moins de 200m de nos locaux | ☒ Oui | ☐ Non | ☐ A venir |

- Entrée et banque d'accueil – Au RDC

- | | | | |
|---|---|---|----------------------------------|
| • Portes d'entrée automatiques* | ☒ Oui | ☐ Non | ☐ A venir |
| • Banque d'accueil avec vide sous meuble | ☒ Oui | ☐ Non | ☐ A venir |
| • Configuration pour communication visuelle | ☐ Oui | ☒ Non | ☐ A venir |

* **Portes d'entrée automatiques** : maintenance annuelle (sauf problème).
Date de dernière maintenance : 04/06/2026

- Signalétiques

- | | | | |
|---|---|---|----------------------------------|
| • Signalétique lisible et visible | ☒ Oui | ☐ Non | ☐ A venir |
| • Plaques multisensorielles (relief et braille) | ☐ Oui | ☒ Non | ☐ A venir |

Compensation : Accueil physique personnalisé et accompagnement des personnes déficientes visuelles par le personnel de l'établissement dès l'entrée.

- Portes

- Largeur de passage 90 cm ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir
- Hauteur de poignée 1.10m ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir

- Escaliers *(non utilisés par les apprenants, les formations étant dispensées au RDC)*

- Bande d'éveil à la vigilance ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir
- Marches de couleurs contrastées ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir
- Main courante ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir
- Barre de maintien ☐ Oui ☒ Non ☐ A venir

- Sanitaires

- 1 cabine accessible PMR par étage ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir
- Barre de maintien ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir
- Espace vide sous le lavabo ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir
- Dérouleur de papier à hauteur ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir

- Salle de formation

- Mobilier accessible PMR ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir
- Matériel informatique ergonomique ☒ Oui ☐ Non ☐ A venir

Annexe 1 : Attestation de sensibilisation de l'équipe d'accueil

Annexe 2 : Plaquette "Bien accueillir les personnes en situation de handicap" mise à disposition du personnel

Dernière mise à jour du document : 05/06/2026

ATTESTATION DE SENSIBILISATION DU PERSONNEL À L'ACCUEIL DES PSH

(Arrêté du 28 mars 2017 fixant les pièces obligatoires du Registre Public d'Accessibilité)

Je soussigné(e) : Olivier Arthaud

Agissant en qualité de : Président

Au sein de la structure : A&A Tax Partners – Groupe Arthaud & Associés

Établissement situé au : 73 rue François Mermet, 69160 Tassin-la-Demi-Lune

Atteste par la présente que : L'ensemble du personnel d'accueil, ainsi que les équipes pédagogiques en contact avec le public, ont été sensibilisés aux règles d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap (PSH).

Cette sensibilisation a été réalisée par notre Référent Handicap, **Noémie KREMER**, et s'appuie sur la mise à disposition de la plaquette "*Bien accueillir les personnes en situation de handicap*".

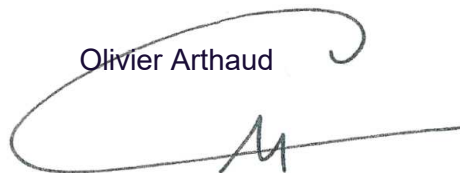
Les points clés abordés et maîtrisés par l'équipe sont :

- La compréhension des différentes typologies de handicap (visuels, moteurs, auditifs, cognitifs, psychiques et maladies invalidantes).
- Les postures d'accueil adaptées (clarté de la communication, proposition d'aide sans imposition, respect de l'autonomie).
- La connaissance fine de l'accessibilité de nos locaux (accès RDC, sanitaires PMR, stationnement) pour guider efficacement le visiteur.
- La procédure d'alerte et de liaison directe avec le Référent Handicap en cas de besoin de compensation spécifique.

Fait pour valoir ce que de droit et être annexé au Registre Public d'Accessibilité.

Fait à Tassin-la-Demi-Lune, le **05/06/2026**

Olivier Arthaud



FICHE MÉMO INTERNE : L'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

À destination de toutes les équipes du Groupe Arthaud & Associés

Notre organisme est engagé dans une démarche d'inclusion et certifié Qualiopi. Accueillir une personne en situation de handicap, c'est avant tout faire preuve de bon sens, de bienveillance et d'adaptabilité.

Voici nos 4 règles d'or :

1. Règle absolue : S'adresser directement à la personne

Même si le stagiaire ou le visiteur est accompagné (par un auxiliaire de vie, un traducteur ou un proche), regardez-le et parlez-lui directement. Ne passez pas par l'accompagnateur.

2. L'attitude selon le type de handicap

-  • **Handicap Moteur (Fauteuil, béquilles)** : Ne touchez jamais le fauteuil roulant sans y être invité (c'est un espace personnel). Si l'échange dure, asseyez-vous pour être à sa hauteur de regard. Notre banque d'accueil dispose d'un espace évidé en bas, invitez la personne à s'y installer.
-  • **Handicap Visuel (Malvoyance, cécité)** : Présentez-vous à haute voix en arrivant (« Bonjour, je suis X, de l'accueil »). Proposez votre bras pour guider la personne si nécessaire, décrivez les obstacles à voix haute (« Nous allons tourner à droite, il y a une porte »). Ne touchez pas ou ne distrayez pas.
-  • **Handicap Auditif (Surdité, malentendance)** : Placez-vous face à la lumière pour faciliter la lecture labiale. Parlez distinctement sans crier. Si la communication est difficile, utilisez l'écrit (bloc-notes, écran) ou proposez des phrases courtes.
-  • **Handicap Invisible (Cognitif, Psychique, Maladie)** : Soyez patient, reformulez les consignes simplement si nécessaire. En cas de stress visible, proposez de vous installer dans une pièce au calme.

3. L'accessibilité de nos locaux (Rappel client)

Si un visiteur s'interroge, sachez que nos formations ont lieu au Rez-de-Chaussée (RDC). Nous disposons d'une place PMR à moins de 200m, de sanitaires adaptés à chaque étage, et nos salles disposent de mobilier modulable.

4. En cas de demande spécifique

Pour toute demande d'aménagement technique, de matériel ergonomique ou d'adaptation pédagogique complexe : **prenez immédiatement le relais à notre Référent Handicap :**

Noémie KREMER - 06 29 44 15 31, nkremer@arthaud-associes.fr